

Saint-Livres, le 25 avril 2022

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 02/2022
RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION
ET LES COMPTES COMMUNAUX 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Situation générale :

La Municipalité vous présente des comptes qui bouclent avec un excédent de produits de Frs 60'897.06.

Ce résultat est proche de la prévision budgétaire qui laissait apparaître un excédent de produits de Frs 51'000.--.

Bien que notre contribution à la péréquation ait augmenté de Frs 138'811.-- par rapport au budget, elle est compensée par une augmentation globale des recettes fiscales.

Revenu des impôts :

Cette année 2021 a vu des rentrées fiscales supérieures à celles inscrites au budget (revenus de Frs 2'142'692.16 contre Frs 1'811'500.-- au budget).

A noter que le revenu provenant de l'impôt sur les frontaliers doit être restitué dans le cadre de la péréquation à hauteur de 30%, En ce qui concerne les gains immobiliers, les successions et les droits de mutation, la restitution est de 50%.

Réserves :

Le résultat 2021 tient compte des attributions et dissolutions de réserves suivantes :

Réserve forestière :	prélèvement	Frs	28'000.--
Réserve forestière :	attribution	Frs	10'000.--
Réserve transformation des bâtiments :	attribution	Frs	50'000.--
Réserve rest. bâtiments communaux :	attribution	Frs	50'000.--
Réseau d'égouts, d'épuration :	attribution obligatoire	Frs	5'659.18
Ajema (accueil petite enfance) :	attribution	Frs	16'639.40
Service des eaux :	prélèvement	Frs	20'000.--
Fonds Pfersich (place de jeux)	prélèvement	Frs	2'648.30

Résultat :

Ce résultat excédentaire tient comptes des amortissements non obligatoires pour :

l'amortissement Ferme des Sergères	Frs	25'200.--
l'amortissement de la toiture du chalet du Pré de St-Livres	Frs	6'034.--
l'amortissement des travaux de l'auberge	Frs	5'000.--
l'amortissement « projet Centre du Village »	Frs	86'842.55
l'amortissement de la chaudière du bâtiment communal	Frs	3'600.--

Appréciation globale :

Dans le rapport du Conseil d'Etat du mois d'avril 2022 sur les finances communales vaudoises 2020, celles-ci sont analysées en fonction de trois indicateurs dits de première priorité et préconisés par la conférence des directeurs/trices cantonaux des finances. Il s'agit :

- du degré d'autofinancement (optimal – acceptable à bon – insuffisant – mauvais – critique) ;
- du taux d'endettement net (optimal – acceptable à bon – insuffisant – mauvais – critique) ;
- du degré de couvertures des charges (bon – acceptable – mauvais).

Notre Commune obtient la mention « optimal » pour les 2 premiers et la mention « bon » pour le 3ème. En ce qui concerne l'année 2021 et selon le calculateur fourni par l'Etat, les notes de notre Commune devraient demeurer inchangées.

Les commentaires de la Municipalité sur les comptes, annexés au présent préavis, vous donneront toutes les explications nécessaires à la compréhension des écarts entre le budget et les comptes.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Livres

- vu le préavis municipal N° 02/2022
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes 2021 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier.

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond

Annexes :
- **comptes communaux et bilans comparés 2021**
- **commentaires sur les comptes 2021**